

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/19

DATE DE
CONVOCACTION

29/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

29/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

09/04/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Sylviane COLLES, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

PRESENTS : 24

ABSENTE : Monique CARUSO,

VOTANTS : 28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

**OBJET : CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS
CONTRAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances-équipements publics-voirie du 19 mars 2024

CONSIDÉRANT la proposition de maintenir la contribution par enfant du Mesnil-le-Roi scolarisé en école primaire (maternelle et élémentaire) à 180 € ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la subvention à 180 € par enfant mesnilois scolarisé en école primaire, à chacun des établissements d'enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande,

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/19

DIT que les écoles primaires suivantes sous contrat en ont fait la demande pour l'année scolaire 2024 :

VILLE	ÉCOLES	NOMBRE D'ÉLÈVES		MONTANT EN EUROS
		Maternelle	Elémentaire	
MAISONS-LAFFITTE	Sainte-Marie	6	33	7 020 €
SAINT GERMAIN EN LAYE	Saint Érembert		4	720 €
LE PECQ	Saint Dominique	2	2	720 €
BAILLY	IME Château de Bailly		1	180 €
SAINT GERMAIN EN LAYE	Avenir APEI IME Les Glycines		2	360 €
CARRIERES SUR SEINE	Avenir APEI IME La Roseraie		1	180 €
51 enfants à 180 €		8	43	9 180 €

INDIQUE que cette somme sera inscrite au budget communal – chapitre 65.

Pour extrait conforme,

Le Maire

 Serge CASERIS